



## Revalorisation du salaire de base

Par **maeva79**, le **25/08/2011** à **01:30**

Bonjour,

j'ai été embauché en 2008 à un salaire de 1450 euros bruts mensuels. En 2010 j'ai été augmenté de 43 euros mensuels au titre d'augmentation au mérite. Ma rémunération est donc passée à 1493 euros bruts mensuels.

En juillet 2011, la direction a revalorisé le salaire de base pour ce même poste.

Il est passé de 1450 euros à 1492 euros bruts mensuels.

Pour ma part je n'ai pas été augmenté puisque je suis au dessus de ce minima.

Mais du coup je perd le bénéfice de ma prime au mérite de 43 euros mensuels puisque mes collègues nouvellement embauchés n'ont plus qu'un euro d'écart avec moi.

L'entreprise n'aurait-elle pas du me valoriser mon salaire comme suit: 1492 plus 43 euros soit 1535 euros.

Je trouve cela totalement injuste. Puis-je revendiquer cette augmentation?